






# Règlement Championnat interclubs Masculin Jeunes

Version 2




Saison

**2023-2024**

## 1. Généralité

- 1.1 Le championnat interclubs masculin jeunes est prévu le **samedi 3 février 2024** et sera de type PromoBad.
- 1.2 Le règlement de cet interclubs s'appuie sur ce règlement et sur le règlement Général des Compétitions. En cas de circonstance exceptionnelle non prise en compte par ces deux règlements, la commission jeune départementale sera seule décisionnaire.
- 1.3 La commission départementale Jeunes (CDJ) est en charge de l'organisation des compétitions, à ce titre elle :
  -  Etablit et publie le calendrier sur le site du Comité Départemental
  -  Centralise les inscriptions et s'occupe de toute la préparation en amont de la compétition (tirage au sort, convocation, communication...)
  -  Vérifie les résultats saisis par les capitaines.
  -  Applique le règlement et prononce les sanctions
  -  Transfère les résultats à la fédération pour prise en compte
- 1.4 Il n'existe pas de relation entre le Championnat interclubs Jeunes et les différents championnats interclubs Adultes. Un jeune qui participe aux Interclubs jeunes **le samedi 3 février 2024** est autorisé à participer aux interclubs adultes cette même semaine. Et inversement, un jeune qui participe aux interclubs adultes sur **la semaine du 29 janvier 2024** est autorisé à participer aux interclubs jeunes **le samedi 3 février 2024**.




## 2. Séries et tableaux

- 2.1 Cet interclubs est une compétition organisée par le Comité départemental de l'Essonne et ouverte aux joueurs des 3 catégories suivantes :
  -  Minimes nés en 2010 et 2011
  -  Cadets nés en 2008 et 2009
  -  Juniors nés en 2006 et 2007

Les benjamins et les poussins sont autorisés à jouer et donc à se surclasser dans l'une des catégories supérieures si, et seulement si, les habiletés et les compétences du niveau perfectionnement sur les REJ sont acquises et validées par l'équipe d'encadrement du Comité.

Tous ces joueurs doivent être licenciés en Essonne




- 2.2 Cet interclubs est de type standard.
- 2.3 Les 3 tableaux proposés sont :

-  Minime Masculin
-  Cadet Masculin
-  Junior Masculin

- 2.4** Ces trois tableaux se jouent intégralement sur une journée
- 2.5** Ces trois tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.6** En cas d'affluence importante, la commission jeune se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x).

## 3. Inscriptions


- 3.1** Pour inscrire une équipe sur le championnat interclubs masculin jeunes, un club doit :

-  Etre affilié à la FFBaD
-  Avoir réglé les éventuelles amendes dues aux forfaits injustifiés de ses jeunes sur les précédentes compétitions départementales (TEJ/interclubs jeunes/départemental jeunes). Reconductible d'une saison à l'autre.
-  Faire parvenir au responsable de la commission Jeune avant la date limite d'inscription un formulaire d'engagement.

- 3.2** Un même club peut avoir plusieurs équipes dans la même catégorie d'âge. Toutefois, il ne pourra pas y avoir plus d'une équipe d'un même club par poule. En cas d'affluence importante, la commission jeune se réserve le droit de limiter à une équipe par club par tableau.

- 3.3** Les droits d'inscription sont gratuits.

- 3.4** Les inscriptions doivent être envoyées :

-  sous format électronique à l'adresse [lise.deneuille@badmitnonessonne.org](mailto:lise.deneuille@badmitnonessonne.org) pour le **21 janvier 2024** au plus tard.

- 3.5** Les classements et CPPH seront arrêtés en date du **21 janvier 2024** pour le calcul de la valeur de chaque équipe qui servira pour le tirage au sort et le choix des têtes de série. La valeur d'une équipe s'apprécie en tenant compte des quatre meilleurs joueurs. Le CPPH à prendre en compte pour ces 4 joueurs est donc le CPPH de la discipline dans laquelle il est le mieux classé (simple ou double homme) en date du **21 janvier 2024**.

- 3.6** La prise en compte des inscriptions se fait en mode standard, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Une priorité sera tout de même donnée aux équipes du club qui reçoit cet interclubs. Un mail de confirmation sera envoyé.

- 3.7** Le surclassement des joueurs en catégorie d'âge supérieure est autorisé mais limité à 2 joueurs surclassés maximum par équipe (soit la moitié de l'effectif minimum).





## 4. Déroulement du Championnat

4.1 Les rencontres se déroulent sur 6 matchs :




-  4 simples homme
-  2 doubles homme

4.2 Le vainqueur d'une rencontre est l'équipe ayant remporté le plus de match à l'issue de la rencontre.




4.3 En cas d'égalité entre plusieurs équipes, l'ordre du classement sera déterminé en tenant compte dans l'ordre de :

-  Equipe ayant le moins de défaites rencontres perdues par forfait.
-  Equipe ayant le moins de matchs perdus par forfait
-  Equipe ayant le moins de défaites rencontres perdues par pénalité
-  Equipe ayant le moins de matchs perdus par pénalité

Si l'égalité persiste entre 2 équipes, l'ordre du classement est déterminé par les résultats de la rencontre les ayant opposée en tenant compte dans l'ordre de :

-  Match-average : la différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus.
-  Set-average : la différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus.
-  Point-average : la différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus.

Si l'égalité persiste entre plusieurs équipes, l'ordre du classement est déterminé en tenant compte dans l'ordre de :

-  Match-average : La différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus sur l'ensemble des rencontres de la poule.
-  Set-average : La différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus sur l'ensemble des rencontres de la poule.
-  Point-average : La différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus sur l'ensemble des rencontres de la poule.

Si l'égalité persiste, la CDJ procédera à un tirage au sort.

4.4 Pour chaque rencontre, les volants sont fournis équitablement par les deux équipes.





Seuls les volants homologués par la FFBaD sont acceptés pour cet interclubs.

Les joueurs classés au minimum P10 jouent obligatoirement avec des volants en plumes même s'ils rencontrent un joueur classé P11 ou P12.

Sauf accord entre les 2 joueurs pour jouer en plumes, les joueurs classés P11 ou P12 jouent avec des volants en plastique avec embout en liège







## 5. Déroulement d'une rencontre

5.1 Chaque match se jouera en 1 seul set de 21 points. A 20 égalité, la règle sur les 2 points d'écart s'appliquera mais le score ne pourra pas dépasser 30 points.




- 5.2** Si le conditionnement de la compétition le permet (nombre d'équipe inscrite en fonction du nombre de terrain disponible) l'interclubs pourra se jouer en 2 sets gagnant de 21 points. Le format sera précisé par la CDJ avant le début de la première rencontre.
- 5.3** Chaque équipe marque :
-  1 point par match gagné, y compris si le match est gagné par forfait
  -  0 point par match perdu
  -  -1 point par simple perdu par forfait ou pénalité
  -  -1 point par double perdu par forfait ou pénalité
- 5.4** Le capitaine d'une équipe doit être présent physiquement à la remise des feuilles de rencontre. Il ne pourra en aucun cas être remplacé pendant la rencontre.
- En cas d'absence du capitaine, une autre personne sera désignée comme capitaine et ceci pour toute la rencontre. Le changement de capitaine devra être noté sur la feuille de déclaration d'équipe.
- 5.5** Pour chacune de leur rencontre, les 2 capitaines d'équipes sont considérés comme les juges arbitres. Ils doivent veiller en particulier à la composition des équipes en début de rencontre et au respect des règles en vigueur sur le coaching.
- 5.6** Chaque équipe doit remplir une feuille de présence avant le début du premier match de la rencontre. Le capitaine est seul responsable de la rédaction de la feuille de présence de son équipe. Tous les joueurs susceptibles de participer à la rencontre doivent être inscrits sur la feuille de présence, y compris les remplaçant(e)s  
Les nom, prénom, numéro de licence et classement de la saison en cours (cf 6.1.3) dans les 2 disciplines de chaque joueur devront figurer sur la feuille de présence.  
La feuille de présence devra ensuite être transmise au capitaine adverse qui composera son équipe en fonction des joueurs adverses présents. Pour ce faire le capitaine remplira la déclaration de composition d'équipe.  
Tous les joueurs inscrits sur la feuille de présence doivent être physiquement présents dans la Salle.
- 5.7** La feuille de rencontre devra être signée par les 2 capitaines, à l'issue de la rencontre.

## 6. Composition des équipes

- 6.1** La compétition est autorisée aux joueurs de catégorie : « minime », « cadet » et « junior ». (cas particulier pour les poussins et benjamin : cf. article 2.1)
- 6.2** Les joueurs (toutes catégories confondues) qui participent et/ou sont sélectionnés sur des compétitions inter-régionales jeunes ne sont pas autorisés à jouer sur ce championnat interclubs jeunes.
- 6.3** Une équipe doit être composée au minimum de 4 garçons le jour de l'inscription. Par contre, le nombre maximal de joueurs dans une équipe n'est pas limité.

- 6.4** Un club qui n'aurait pas assez de joueurs pour inscrire sa propre équipe, peut se rapprocher d'un autre club dont l'effectif serait complémentaire, afin d'inscrire une équipe commune. 2 clubs au maximum peuvent se rassembler pour constituer une même équipe.
- 6.5** Un joueur ne pourra pas disputer plus de 2 matchs lors d'une rencontre.
- 6.6** Un joueur est autorisé à jouer qu'un seul match par discipline lors d'une rencontre.
- 6.7** Les joueurs doivent être placés dans l'ordre du CPPH. A CPPH égal, l'ordre est libre. Le CPPH pris en compte tout au long de cet interclubs est celui à la date du **21 janvier 2024**.
- 6.8** A partir des sorties de poule, les joueurs d'une équipe inscrits sur la feuille de présence devront obligatoirement avoir joué au moins une rencontre durant la phase de poule.
- 6.9** Le ou les joueurs placés en mauvaise position auront match perdu par pénalité et la sanction concernant les pénalités sera appliquée, à savoir :
-  1 point pour l'équipe qui n'a pas commis de faute
  -  -1 pour l'équipe fautive si le match concerné est un simple
  -  -1 pour l'équipe fautive si le match concerné est un double
- Le résultat réel des matchs sera pris en compte pour le CPPH.
- 6.10** Si un club engage plusieurs équipes dans cet interclubs, un joueur pourra jouer que dans une seule et même équipe tout au long de la compétition.
- 6.11** Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue conforme au règlement en vigueur. Elle est composée de :
-  Un short
  -  Un T-shirt à manche courte
  -  Des chaussures propres d'intérieur
- Les pantalons, les bermudas et les pantacourts sont interdits.  
Les casquettes, bandanas ... sont interdits

## 7. Problèmes rencontrés

- 7.1** Une équipe incomplète est autorisée à déclarer forfait le ou les matchs qu'elle ne peut disputer.  
La rencontre ne pourra se dérouler que si l'équipe incomplète est en mesure de faire au moins match nul pour la rencontre.
-  L'équipe complète marque 1 point par match gagné par forfait
  -  L'équipe incomplète marque -1 point par match (simple ou double) perdu par forfait
  -  Le nombre de points marqués par une équipe dans une rencontre ne pourra en aucun cas être négatif. (mettre « 0 » si tel était le cas)
- 7.2** Si un joueur se blesse et abandonne son match, on considère qu'il abandonne la rencontre et il ne pourra jouer son second match si cela était prévu.  
Si le joueur blessé ne peut disputer son second match, son équipe a la possibilité de faire appel à un remplaçant si celui ci est déclaré sur la feuille de présence sous réserve du respect du




règlement en matière de classement.

Le score du match au moment de la blessure doit être porté sur la feuille de matchs. La mention Ab indiquera l'abandon du joueur sur la feuille de matchs.






L'abandon sera pris en compte pour le CPPH.

Pour le championnat les points marqués seront les suivants :




Si la blessure survient pendant le premier set :

-  L'équipe du joueur blessé perd le match par 2 sets à zéro
-  Le score du premier set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe
-  Le score du second set sera 21-0 contre l'équipe du joueur blessé.

Si la blessure survient pendant le second set :



-  L'équipe du joueur blessé a perdu le premier set, elle perd le match par 2 sets à zéro
-  L'équipe du joueur blessé a gagné le premier set, elle perd le match par 2 sets à 1
-  Le score du premier set sera le nombre de points obtenu sur le terrain
-  Le score du second set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe.
-  Le score du troisième set (si l'équipe du joueur blessé a remporté le premier set) sera de 21 à 0.

Si la blessure survient pendant le troisième set :

-  L'équipe du joueur blessé perd le match par 2 sets à 1
-  Le score des 2 premiers sets sera celui obtenu sur le terrain
-  Le score du troisième set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe

L'équipe du joueur blessé perd le match où le joueur se blesse par 1 point à zéro.

Dans le cas où le joueur blessé devait jouer un autre match :

-  Si le joueur blessé a pu être remplacé, le second match se déroule normalement et le résultat acquis sur le terrain est pris en compte pour le décompte de points de la rencontre.
-  Si le joueur blessé n'a pu être remplacé, l'équipe du joueur blessé perd le match par 1 à 0

## 8. Les forfaits

- 8.1** Tout joueur inscrit sur le formulaire d'inscription devra obligatoirement être présent le jour de la compétition et se faire pointer à la table de marque. Si ce point n'est pas respecté, le joueur sera considéré comme joueur forfait.
- 8.2** Un forfait sera jugé volontaire si dans la semaine suivant la compétition, aucune justification valable n'est reçue, soit par mail (à [lise.deneuille@badmintonessonne.org](mailto:lise.deneuille@badmintonessonne.org)) soit par téléphone au siège du Comité Départemental (vendredi suivant la compétition). Une justification pour une invitation, un repas familial, un horaire matinal... ne sera pas recevable.
- 8.3** Pour tout forfait non justifié, les clubs seront redevables de la somme de 30 euros. L'amende confirmée pour forfait sera envoyée au club.